

Conseillers en exercice :	75	L'an deux mille vingt-six, le douze mai, à dix-neuf heures
Présents :	67	trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	4	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	4	Saint-Flour, après convocation légale en date du 29 avril
Votants :	71	2026, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELORT.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Corinne AMAT, M. André ANGELVY, M. Frédéric ASTRUC, MME Blandine RIGAL, MME Nicole BATIFOL, M. Christophe BAUMELLE, MME Sophie BENEZIT, MME Martine BERTRAND, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Michel BROUSSE, M. Joël BRUN, MME Carine CASALS, M. Cédric CHARDAYRE, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Elisa CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Bernard COUDY, M. Sébastien CUSSAC, MME Florence DELAS, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Guillaume DELPUECH, M. Pascal DEQUIN, MME Maud DOMERGUE, M. Matthieu DUDREUIL, M. Philippe ECHALIER, M. Olivier ERARD, M. Louis GALTIER, M. Christian GENDRE, M. Jean-Noël GILIBERT, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, M. Hervé HUGON, MME Christine GIBRAT, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marie LOUIS, MME Béatrice MALBO, MME Annick MALLET, M. Jean-Claude MARTIN, M. Stéphane CHASSANG, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. François ODOUL, M. Serge PASTOUREL, M. Jean-Luc PERRIN, M. Loïc POUDEROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Serge RAMADIER, M. Jean-Paul RESCHE, M. Alain RIEUTORT, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, MME Léa ROCHETTE, MME Evelyne ROQUES, M. Yannick SALAT, M. Serge TALAMANDIER, M. Thierry TARDIEU, M. Patrick VERNHET, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Excusés :

M. Éric GOMESSE, MME Maryline GUDEFIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Raymond SALVAN.

Pouvoirs :

M. Thierry AUDIN donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Emmanuel HEBRARD donne pouvoir à MME Marina BESSE
MME Florie PAROU donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES

Madame Elisa CHASSANG a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **18 MAI 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **18 MAI 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**OBJET : DISPOSITIF « PASS ACTIV'JEUNES »
2026-2027**

RENOUVELLEMENT

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260512-DELIB2026-131-DE
Date de télétransmission : 18/05/2026
Date de réception préfecture : 18/05/2026

RAPPORTEUR : Madame Florence DELAS

Considérant la proposition d'une édition 2026-2027 du Pass Activ'Jeunes selon les modalités suivantes :

± **Renouvellement du dispositif pour la période de juillet 2026 à juin 2027**, pour rappel :

- Tranche d'âges : 6-18 ans ;
- Prix d'achat par les familles : 10 euros ;
- Points de vente : Maisons « France Services » de Chaudes-Aigues, Pierrefort, Ruynes-en-Margeride, Neuvéglise-sur-Truyère et O.M.J.S. de Saint-Flour ;
- Nombre d'exemplaires : 1 000 ;

± **Reconduite du contenu du chéquier d'une valeur de 60 €** (à l'exception des offres des prestataires privés qui pourraient venir s'ajouter), proposé comme suit :

- Licence sportive ou adhésion culturelle : chèque d'une valeur de 15 € ;
- Activité nordique : chèque d'une valeur de 4 € ;
- Activité équestre : chèque d'une valeur de 5 € ;
- Activité nautique : chèque d'une valeur de 5 € ;
- Piscine : 3 chèques d'une valeur chacun de 2 € ;
- Cinéma : 3 chèques d'une valeur chacun de 3 € ;
- Espace Bien-être ou fitness du centre aqualudique : chèque d'une valeur de 5 € ;
- Médiathèque et spectacle vivant : chèque d'une valeur de 5 € ;
- Médiathèque et spectacle vivant : chèque d'une valeur de 3 € ;
- Musées : 1 entrée ;
- Information mentionnée sur la gratuité des Musées de France (Alfred Douet, Haute Auvergne et Ecomusée) pour les moins de 18 ans ;

Précisant les modalités financières estimatives de ce dispositif :

Dépenses		Recettes	
Frais de réalisation	1 500,00 €	Vente des cartes	10 000,00 €
Remboursement aux prestataires	22 000,00 €	Autofinancement 2026-2027 Saint-Flour Communauté	13 500,00 €
Total	23 500,00 €	Total	23 500,00 €

Rappelant que la gestion du dispositif Pass Activ' Jeunes a été confiée à l'O.M.J.S. (Office Municipal de la Jeunesse et des Sports) de Saint-Flour depuis sa mise en place et que cette organisation pourrait être reconduite ;

Considérant qu'il convient de verser une participation financière pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de ce dispositif à l'O.M.J.S. de Saint-Flour, qui pourrait s'élever à un montant estimé à 13 500 € pour l'année 2026-2027 ;

Précisant que cette aide financière de Saint-Flour Communauté pourrait être versée en 2 acomptes :

- Un 1^{er} acompte de 50% au moment de l'adoption de cette délibération ;
- Le solde sur la base du compte de résultat de l'opération qui intégrera le pourcentage d'utilisation de ce dispositif ;

Accuse de réception en préfecture
015-200066660-20260512-DELIB2026-131-DE
Date de télétransmission : 18/05/2026
Date de réception préfecture : 18/05/2026

Considérant que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

± **APPROUVE la reconduction du dispositif « Pass Activ'Jeunes » en direction des jeunes résidents de Saint-Flour Communauté, pour la période allant de juillet 2026 à juin 2027 ;**

± **APPROUVE le contenu et la valeur du chéquier tels que présentés ci-dessus ;**

± **APPORTE une participation financière d'un montant estimé à 13 500 € à l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports (O.M.J.S.) de Saint-Flour, gestionnaire de ce dispositif pour le compte de Saint-Flour Communauté ;**


± **AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires au versement de cette prestation.**

POUR : 71 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président,

Philippe DELORT



La secrétaire de séance,

Elisa CHASSANG

